



*institut français de l'environnement*  
*Établissement public de l'État*

---

La présence d'informations chiffrées en matière  
d'environnement dans les rapports d'activité 2001  
de 150 grandes entreprises françaises

---

**AUTEURS :**

Patrice Grégoire (Ifen)  
avec Cédric Mercier (Heptech)

---

*Avril 2003*

<b>SOMMAIRE</b>	page
<b>Résumé de l'étude</b>	4
<b>Introduction: le nouveau contexte du rapportage annuel de ses activités par l'entreprise</b>	5
- La responsabilité sociétale de l'entreprise	5
- Informer sur les conséquences environnementales de ses activités : après la libre initiative, l'obligation	5
- <u>Encadré</u> : le décret n°2002-221 du 20 février 2002	5
<b>Les caractéristiques de l'étude</b>	6
- Notre approche	6
- Les secteurs d'activités couverts	7
- Trois groupes de rapports d'activité	8
- La répartition des secteurs d'activité au sein des 3 groupes	9
<b>L'information environnementale chiffrée en 2001</b>	9
- La présence d'objectifs et de résultats chiffrés	10
- Des thématiques environnementales plus ou moins renseignées	10
- L'expression de 3 principaux moyens d'intervention	12
- Les périmètres structurel et temporel des informations chiffrées	13
<b>Principal constat</b>	14
<b>L'apport d'autres études</b>	15
- <u>Encadré</u> : la Global Reporting Initiative (GRI) et les autres « référentiels » de rapportage	16
<b>Eléments de perspective sur la place de l'information environnementale dans les futurs rapports d'activité</b>	17
- La souplesse du décret	17
- Vers une réglementation communautaire	17
<b>Méthodologie</b>	18
- Le panel de 150 entreprises	18
- La lecture des rapports d'activité	18
- Avertissements	18
<b>Réglementation relative</b>	19
- Réglementation nationale	19
- Réglementation communautaire	19
<b>Bibliographie</b>	19
<b>Liens utiles</b>	20

- Le développement durable	20
- La RSE, le développement durable et l'entreprise	20
- Référentiels de reporting et codes de conduite pour les entreprises	21
- Conséquences des activités des entreprises sur l'environnement	22
- Réglementation, normes	22
<b>Glossaire</b>	23
<b>Remerciements</b>	25

-----

## Illustrations

<b>Illustration 1 :</b> Répartition en pourcentages entre secteurs d'activités des 80 entreprises considérées comme à risque environnemental réel à élevé	7
<b>Illustration 2 :</b> Répartition en pourcentages entre secteurs d'activités des 70 entreprises considérées comme à risque environnemental faible à modéré	8
<b>Illustration 3 :</b> La répartition des 150 rapports en 3 groupes	8
<b>Illustration 4 :</b> La présence d'activités à risque environnemental au sein des groupes	9
<b>Illustration 5 :</b> L'information chiffrée dans le reporting d'objectifs et de résultats environnementaux	11
<b>Illustration 6 :</b> L'information chiffrée dans le reporting de 3 moyens d'intervention	12
<b>Illustration 7 :</b> Le périmètre structurel des informations chiffrées rapportées	13
<b>Illustration 8 :</b> La portée temporelle des informations chiffrées rapportées	14

## Résumé de l'étude

En regard des nouvelles obligations réglementaires sur le rapportage annuel par les entreprises des conséquences de leurs activités sur l'environnement, les rapports d'activité 2001 émanant d'un panel de **150 grandes entreprises françaises cotées** ont été exploitées afin de préciser la place tenue par l'information environnementale chiffrée.

Toutes thématiques environnementales confondues (consommations de ressources, rejets dans l'eau, déchets...), **35 %** des rapports d'activité incluent **au moins un résultat chiffré**, et **12 % au moins un objectif quantifié**. Les résultats sont souvent agrégés sur l'ensemble de l'entreprise, et une échéance accompagne généralement les objectifs mentionnés. Seule la moitié des rapports renseignant un résultat chiffré présente l'indicateur sur au moins trois années consécutives.

Cependant il existe un **écart quantitatif et qualitatif très important** en terme d'information environnementale chiffrée entre une vingtaine de rapports traitant, par un document spécifique, le développement durable ou l'environnement, et la très grande majorité des autres. Cet écart n'est pas en premier lieu induit par les différences dans le caractère polluant des activités des entreprises : **priment d'abord la volonté et la capacité de chacune de s'investir** sur des enjeux environnementaux identifiés.

## **Introduction: le nouveau contexte du rapportage annuel de ses activités par l'entreprise**

### La responsabilité sociétale de l'entreprise

Accidents industriels graves, pollutions chroniques ou ponctuelles, scandales environnemento-sanitaires, sites pollués « orphelins », mais aussi, fermetures de sites, fluctuation des cours boursiers, restructurations de grandes entreprises... La médiatisation croissante de ces événements a modifié l'image de la place de l'entreprise dans la société, mais surtout la perception de ses responsabilités, et le niveau d'information à présent attendu sur ses activités, leur gestion, leurs conséquences sociales et environnementales.

Dans cette mouvance autour de la **responsabilité sociale et environnementale**, ou « sociétale », de l'entreprise, en relation avec les concepts et les objectifs du **développement durable** appliqué au monde de l'entreprise, les attentes et la perception du **rapportage** de l'entreprise sur ses activités (« **reporting** ») évoluent en conséquence : en particulier son rapport annuel d'activité, comme possible fenêtre ouverte sur l'entreprise à l'ensemble des **parties prenantes** (public, associations, riverains, administrations ...)

### Informé sur les conséquences environnementales de ses activités : après la libre initiative, l'obligation

Si beaucoup de grandes entreprises reconnaissent à présent l'intérêt pour elles de mieux prendre en compte les questions environnementales, que ce soit en matière de concurrence, de gestion du personnel, de baisse des coûts de production ou de réduction de risques auxquels l'opinion publique est de moins en moins indifférente, les premiers rapports annuels, ou sections de rapports, d'entreprises françaises, spécifiquement dédiés aux interactions entre leurs activités et l'environnement, datent du tout début des années 90. Ils tenaient à l'initiative de grandes entreprises nationalisées liées à l'énergie, ou d'entreprises privées fortement exposées compte tenu de l'importance de leurs activités sur l'environnement (chimie, pétrole).

Avec le **décret du 20 février 2002** (cf encadré), l'initiative individuelle et limitée de ces années, est complétée par une obligation pour l'ensemble des entreprises françaises cotées en Bourse sur un marché réglementé (des grandes entreprises non cotées comme Auchan ne sont pas concernées). Si le décret précise quelles informations quantifiées touchant aux consommations et aux rejets sont à présent attendues, il met aussi l'accent sur des informations complémentaires plus qualitatives portant davantage sur la gestion des questions environnementales, les actions menées et les moyens mis en œuvre.

#### **Encadré : le décret n°2002-221 du 20 février 2002**

Selon les termes de ce décret pris en application de l'article 116 de la **loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques**, les sociétés françaises cotées en bourse doivent inclure dans leur rapport annuel (à compter de celui portant sur l'exercice 2002) une série d'informations sociales, mais aussi des informations relatives aux conséquences de leurs activités sur l'environnement, données en fonction de la nature de cette activité et de ses effets.

Les domaines concernés sont les consommations de ressources en eau, en matières premières et en énergie, les rejets dans l'air, l'eau et le sol, l'utilisation des sols, les déchets, le bruit, les

odeurs. En complément, les entreprises doivent préciser les démarches d'évaluation ou de certification menées, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables, pour limiter les atteintes aux écosystèmes et aux espèces protégées, pour assurer le respect de la législation et de la réglementation en vigueur. En outre elles doivent mentionner les dépenses engagées pour prévenir les conséquences de leurs activités, l'organisation interne relative à la gestion et la réduction des risques environnementaux, la formation et l'information des personnels, le montant des provisions et garanties pour risques, ainsi que celui des indemnités versées suite à une décision judiciaire. Par ailleurs, les entreprises doivent renseigner, pour la plupart de ces points, les objectifs qu'elles donnent à leurs filiales à l'étranger.

Bien qu'appartenant à deux registres assez éloignés (centrés sur les milieux naturels et les ressources d'un côté, sur des dimensions sociales de l'autre), et correspondant à des acteurs différents (ONG, résidents, citoyens, scientifiques d'un côté, syndicats, salariés de l'autre), les conséquences « sociales » et « environnementales » se rapprochent sur des enjeux tels que ceux de l'hygiène et des conditions de travail, souvent liées aux aspects environnementaux (pollution des locaux, risques industriels, ...).

Par ailleurs, d'autres pays européens (Danemark, Suède...) ont précédé la France en réglementant une information systématique par les entreprises sur les dimensions environnementales et sociales de leurs activités.

## Les caractéristiques de l'étude

### Notre approche

Les **rapports de développement durable** font l'objet d'un intérêt croissant de la part des différentes parties prenantes, en France comme à l'étranger : divers prix viennent sanctionner annuellement les meilleurs rapports, des études portent sur leur conception et leur contenu en regard de référentiels, d'autres tentent des comparaisons internationales.

Dans l'ensemble, ces approches font davantage de place aux informations environnementales de nature qualitative présentes dans les rapports qu'à celles de nature quantitative. Par ailleurs, les questions environnementales peuvent pâtir d'une plus grande attention portée aux questions sociales et au **gouvernement d'entreprise**. Enfin, la représentativité des conclusions doit être relativisée du fait du faible nombre de rapports de développement durable disponibles à ce jour.

Aussi, afin de préciser, dans la perspective des nouvelles obligations introduites par le décret n°2002-221 du 20 février 2002, l'état du reporting environnemental des entreprises françaises et la place tenue par l'information chiffrée, nous nous intéressons ici aux **rapports d'activité 2001** émanant d'un panel de **150 grandes entreprises françaises** (cf liste en Méthodologie), toutes **cotées** à la Bourse de Paris (en 2001): CAC 40 (37 entreprises), SBF120 hors CAC 40 (57), SBF250 hors SBF120 (42), Premier Marché hors SBF250 (7), Second Marché hors SBF250 (7). Ces rapports ont été exploités selon une grille de lecture préparée par l'Ifen.

La plupart des rapports d'activité ont été récupérés directement auprès des entreprises concernées sur demande écrite explicite. Chaque rapport d'activité est constitué des divers documents édités fournis par l'entreprise : rapport annuel 2001, document de référence, complété(s), le cas échéant, des rapports 2001 ou documents dédiés au développement durable, à l'environnement, à la sécurité, à la santé, au social. C'est bien **l'ensemble de ces**

**documents qui ont été potentiellement exploités dans cette étude**, et pas seulement le rapport annuel (rapport de gestion, comptes annuels et le cas échéant comptes consolidés) sur lequel porte le décret. Les rapports ou documents dédiés ne sont d'ailleurs généralement pas fournis automatiquement aux actionnaires.

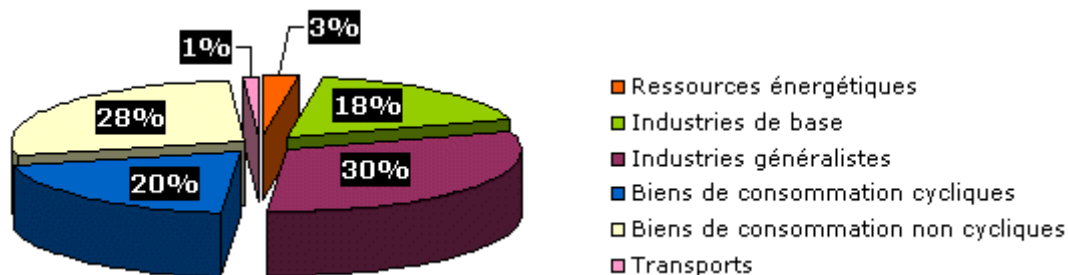
### Les secteurs d'activités couverts

Ce panel d'entreprises couvre un large éventail de secteurs d'activités :

- 80 entreprises des secteurs considérés comme à risque environnemental réel à élevé :
  - ressources énergétiques (2 entreprises),
  - industries de base (14) (matériaux et autres produits de base, chimie, bâtiment et matériaux de construction),
  - industries généralistes (25) (aérospatiales et défense, équipement électronique et électrique, ingénierie et biens d'équipement industriels, industriels diversifiées),
  - biens de consommation cycliques (16) (automobile et équipementier, équipement ménager et industrie textile, équipements des technologies de l'information),
  - biens de consommation non cycliques (22) (production agricole et alimentaire, hygiène, cosmétique et produit ménager, pharmacie, autres biens),
  - transports (1)

#### **Illustration 1 :**

Répartition en pourcentages entre secteurs d'activités des 80 entreprises considérées comme à risque environnemental réel à élevé



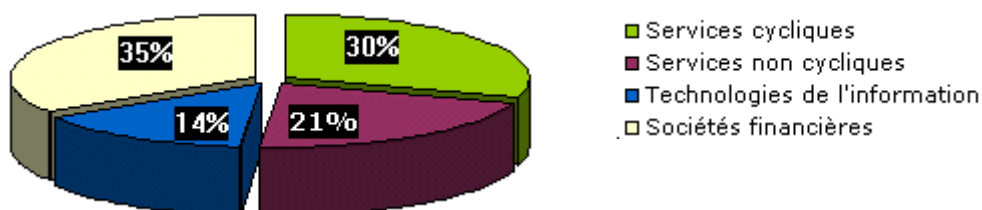
Source : Ifen, 2003

- 70 entreprises des secteurs considérés comme à risque environnemental faible à modéré :
  - services cycliques (21 entreprises) (détaillants généralistes, loisirs, divertissements et hôtels, médias et photographie, services supports, restauration collective et autres services),
  - services non cycliques (15) (distribution alimentaire et médicaments, autres distributions, services de télécommunication, ingénierie et consulting, services aux collectivités),
  - technologies de l'information (10) (logiciels et services informatiques, ingénierie informatique et nouvelles technologies de l'information, autres),

- sociétés financières (24) (banques, assurances, sociétés de portefeuilles et holdings, immobilier, activités financières spécialisées et autres).

### Illustration 2 :

Répartition en pourcentages entre secteurs d'activités des 70 entreprises considérées comme à risque environnemental faible à modéré



Source : Ifen, 2003

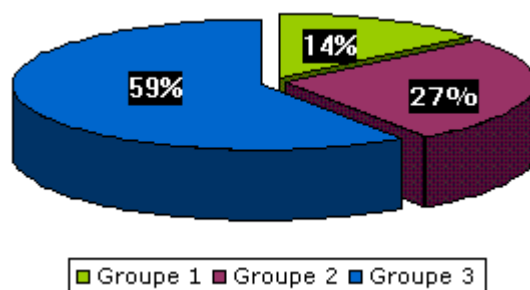
### Trois groupes de rapports d'activité

A leur lecture apparaissent 3 groupes de rapport :

- Le **groupe 1** rassemble les **21 rapports** d'activité<sup>1</sup> comprenant un rapport (18 sur 21) ou document (3) dédié, spécifiquement ou non, au développement durable (11), à l'environnement (10) ou à la sécurité (5).
- Le **groupe 2** rassemble les **40 rapports** d'activités<sup>2</sup> présentant de manière claire (généralement mis en évidence dans le sommaire lorsqu'il y en a un) dans le rapport annuel 2001 une section dédiée au développement durable, à l'environnement ou à la sécurité, dont le contenu est jugé suffisamment significatif.
- Le **groupe 3** comprend les **89 rapports** d'activités restants dans lesquels les mêmes informations ne font pas l'objet de sections dédiées ou sont insuffisamment pertinentes.

### Illustration 3 :

La répartition des 150 rapports en 3 groupes



Source : Ifen, 2003

<sup>1</sup> il est possible que quelques rapports existants de ce type n'aient pu être récupérés

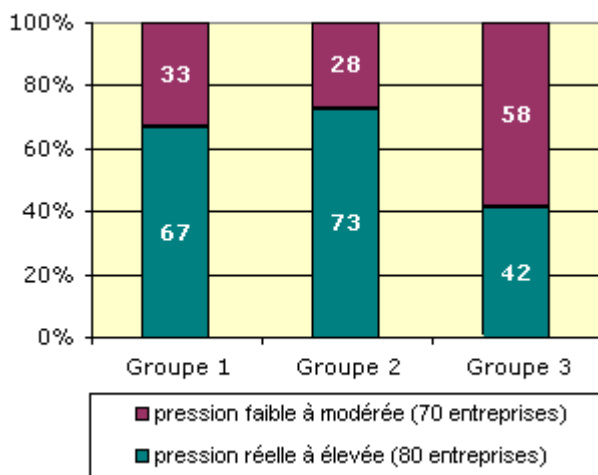
<sup>2</sup> ne comportant aucun rapport ou document dédié directement ou indirectement à l'environnement

### La répartition des secteurs d'activité au sein des 3 groupes

En affectant aux 3 groupes la distinction entre entreprises à risque environnemental réel à élevé et celles à risque faible à modéré, on constate que les entreprises à risque environnemental réel à élevé sont très majoritaires au sein des groupes 1 et 2, et que leur moindre représentation au sein du groupe 3 reste néanmoins tout à fait significative avec 42%.

#### **Illustration 4 :**

La présence d'activités à risque environnemental au sein des groupes



Source : Ifen, 2003

Si seules les entreprises à risque environnemental réel à élevé se devaient de rapporter de manière spécifique les impacts environnementaux de leurs activités, 29 entreprises du groupe 2 et 37 entreprises du groupe 3 seraient alors également concernées, tandis que 7 entreprises du groupe 1 iraient finalement au delà de leurs « obligations » de rapportage. Au total, le groupe 1 rassemblerait alors 80 entreprises et non 21.

**Il n'y a donc pas de stricte équivalence entre le « niveau » de rapportage environnemental (existence ou non d'un rapport dédié) et le risque environnemental induit par l'activité de l'entreprise.**

### **L'information environnementale chiffrée en 2001**

Par la suite, on distingue parmi les informations environnementales chiffrées celles renseignant :

- un **résultat** en terme d'impact ou de pression exercée sur l'environnement (par exemple : consommation de matières premières non renouvelables, rejets de gaz à effet de serre, mais aussi déchets recyclés...),
- un **objectif** d'impact ou de pression (par exemple : réduction de 10 % des rejets de gaz à effet de serre d'ici 2005),
- un **moyen** d'intervention (par exemple : certification ISO 14001).

### La présence d'objectifs et de résultats chiffrés

Sur l'ensemble des 150 rapports d'activités étudiés, **12 % présentent au moins un objectif chiffré et 35 % au moins un résultat chiffré sur l'une ou l'autre des thématiques environnementales regardées** (consommation d'énergie, consommation d'eau ..., cf illustration 5). Ce rapport de 1 à 3 entre présence d'objectifs et de résultats chiffrés est à nuancer puisque les mêmes taux sont de 67 et 100 % au sein du groupe 1 mais 10 et 60 % au sein du groupe 2. Par ailleurs (hors illustration 5), il faut noter que ce sont toujours 67 % des rapports du groupe 1 mais 8 % du groupe 2 qui mentionnent au moins un objectif chiffré avec une échéance (une année donnée).

Pour une thématique renseignée, 5 à 30 % des rapports du groupe 1 et au plus 3 % des rapports du groupe 2 mentionnent au moins un objectif chiffré. En matière de résultats chiffrés, et sans considérer quelques thématiques très peu renseignées (bruit, sites et sols pollués, utilisation ou production de substances chimiques dangereuses, incidents sites), de 33 à 95 % des rapports du groupe 1 et de 3 à 28 % des rapports du groupe 2 précisent au moins un résultat chiffré pour l'une ou l'autre des thématiques.

**Toutes thématiques confondues, les 89 rapports d'activité composant le groupe 3 n'incluent pratiquement aucun résultat chiffré, les objectifs chiffrés étant, eux, inexistant.**

### Des thématiques environnementales plus ou moins renseignées

**Les consommations d'énergie et d'eau et la production de déchets sont les thématiques les plus renseignées**, dépassant 80 % au sein du groupe 1 en matière de résultats (illustration 5). A contrario, la thématique des sites et sols pollués est illustrée avec quelques chiffres portant sur les réhabilitations de sites, mais aucun des 150 rapports d'activité ne fournit de recensement de sites et sols pollués. Il en est de même pour les atteintes aux écosystèmes et aux espèces protégées, thématiques davantage abordées en termes d'actions menées.

Alors que la gestion des risques est davantage chiffrée en termes d'accidents touchant les personnels que d'incidents sites, la question des déchets est chiffrée de manière très variée, de la production au recyclage, des déchets de bureautique aux déchets dangereux. Pour ces derniers déchets dangereux, 48 % des rapports du groupe 1 précisent au moins un résultat chiffré (en termes de production, traitement, élimination, ou valorisation) contre 8 % au sein du groupe 2 (hors illustration 5).

### Illustration 5 :

L'information chiffrée dans le rapportage d'objectifs et de résultats environnementaux

... en matière de :	Pourcentage de rapports mentionnant au moins...					
	un objectif chiffré significatif			un résultat chiffré significatif		
	groupe 1	groupe 2	groupe 3	groupe 1	groupe 2	groupe 3
<b>consommation de ressources</b>						
énergie	19	0	0	90	28	1
eau	14	0	0	81	23	0
matières premières	19	3	0	33	13	2
<b>impacts sur les milieux</b>						
rejets de gaz à effet de serre	14	3	0	67	5	1
rejets d'autres polluants dans l'air	29	3	0	67	8	0
rejets dans l'eau	10	0	0	52	3	0
bruit	5	0	0	14	0	0
<b>sites et sols pollués</b>						
sites et sols pollués (a)	0	0	0	0	0	0
réhabilitations	10	3	0	33	0	0
<b>substances chimiques dangereuses</b>						
utilisation/production de substances chimiques dangereuses	0	3	0	0	3	0
<b>déchets dangereux et non dangereux</b>						
(réduction de la) production, recensement, collecte, tri	24	0	0	95	13	0
traitement, élimination, incinération sans valorisation, mise en décharge, enfouissement	10	3	0	43	8	0
valorisation	5	3	0	76	10	0
recyclage	14	0	0	71	25	1
<b>sécurité des sites et des personnels</b>						
incidents sites	5	0	0	5	3	0
accidents personnels	29	3	0	57	25	3
<b>contentieux (a)</b>						
condamnations, plaintes, coût ...	0	0	0	33	13	1
<b>BILAN</b>						
<b>sur au moins l'un des thèmes</b>	<b>67</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>60</b>	<b>8</b>

(a) Même si aucun objectif chiffré n'a été trouvé sur ces thèmes dans les rapports d'activité, on peut considérer que l'objectif de l'entreprise est à l'évidence de n'avoir aucun site/sol pollué ni aucun contentieux.

Source : Ifen, 2003

### L'expression de 3 principaux moyens d'intervention

Trois moyens d'intervention de nature différente (gestion budgétaire, gestion des ressources humaines, gestion des sites) sont assez souvent quantifiés. Si de la moitié aux trois quarts des rapports d'activité du groupe 1 mentionnent au moins un élément chiffré sur des dépenses liées à l'environnement, à la formation des personnels ou aux certifications «sites» obtenues ou en cours, ces dernières certifications sont également bien rapportées au sein du groupe 2 avec un rapport sur deux (illustration 6). Elles font par ailleurs l'objet d'objectifs chiffrés au sein de ces mêmes groupes 1 (33 %) et 2 (15 %) (hors illustration).

**Au total, ce sont ainsi 36 % des 150 rapports étudiés qui mentionnent au moins un résultat chiffré sur l'un ou l'autre des 3 moyens d'intervention.**

**Illustration 6 :**  
L'information chiffrée dans le rapportage de 3 moyens d'intervention

<b>Pourcentage de rapports mentionnant au moins un résultat chiffré sur :</b>	<b>groupe 1</b>	<b>groupe 2</b>	<b>groupe 3</b>	<b>150 rapports</b>
les <b>dépenses</b> (investissement, fonctionnement) liées à l'environnement (a)	71	13	6	
la <b>formation</b> des personnels en matière d'environnement (b)	48	5	1	
les <b>certifications</b> ISO 14001, enregistrement EMAS, et autres certifications SME (c)	76	50	11	
<b>l'un des 3</b>	<b>90</b>	<b>58</b>	<b>13</b>	<b>36</b>

(a) dépense globale de l'entreprise, dépense liée à un système de traitement des effluents, total des frais de fonctionnement induits par la sécurité...

(b) indicateurs exprimés en nombre de personnes, en heures, en pourcentage de personnels

(c) nombre de sites certifiés ou en cours de certification (indicateurs), ou mention de certains sites certifiés ou en cours de certification

Source : Ifen, 2003

En outre (hors illustration 6), des informations non chiffrées sur la formation (ex : mention de formations ou de personnels formés) ou l'information (ex : site intranet, revue interne ... dédiée à l'environnement) sont présentes dans respectivement 57, 23 et 2 % des rapports des groupes 1, 2 et 3.

## Le périmètre structurel et la portée temporelle des informations chiffrées

Les informations environnementales chiffrées rapportées par les entreprises peuvent couvrir des périmètres structurels ou géographiques divers (du site unique à l'entreprise dans sa globalité), mais aussi une année unique (2001 ou 2000) ou plusieurs années (par exemple la période 1998-2001).

Ainsi, en distinguant les informations dont le périmètre structurel (entreprise, France, étranger) est précisé (illustration 7, voir avertissement dans « Méthodologie »), **les informations chiffrées**, quels que soient leur type (résultat, objectif, ou moyen d'intervention) et le thème environnemental concerné, **portent davantage sur la totalité de l'entreprise**, que sur ses sites en France ou à l'étranger, tant pour un rapport du groupe 1 que du groupe 2. Au total sur les 150 rapports étudiés, un peu plus d'un quart rapporte au moins un résultat chiffré, ou un moyen d'intervention, à l'échelle de l'entreprise, contre 10-15 % pour les périmètres France ou étranger. Enfin, en suivant cette décomposition selon le type d'information et son périmètre, ce sont les objectifs chiffrés portant sur l'étranger qui sont les moins fréquents, 29 % des rapports du groupe 1 en mentionnant au moins un.

### Illustration 7 :

Le périmètre structurel des informations chiffrées rapportées

Pourcentage de rapports ayant au moins :	groupe 1			groupe 2			groupe 3			150 rapports		
	Périmètre			Périmètre			Périmètre			Périmètre		
	Entr	Fr	Etr	Entr	Fr	Etr	Entr	Fr	Etr	Entr	Fr	Etr
un <b>résultat</b> chiffré (a)	81	67	62	43	20	20	8	0	0	27	15	14
un <b>moyen</b> chiffré (b)	71	43	38	48	5	10	6	4	6	26	10	11
un <b>objectif</b> chiffré (a)	57	24	29	8	3	3	0	0	0	10	4	5

(a) sur les mêmes thèmes que l'illustration 5, hormis les contentieux

(b) parmi les 3 de l'illustration 6

Entr = entreprise ; Fr = France ; Etr = étranger

Source : Ifen, 2003

Si l'on considère le seuil de 3 années comme horizon temporel des informations chiffrées rapportées, on constate que **seule la moitié des rapports (au sein des 150) présentant au moins un résultat chiffré mentionne un résultat sur 3 années ou plus** (18 % contre 35 %), du fait de la faible proportion des rapports des groupes 2 et 3 à aller dans ce sens (illustration 8).

Cette tendance se confirme pour la présence de moyens chiffrés sur 3 années ou plus, avec seulement un rapport sur cinq parmi les rapports précisant au moins un moyen chiffré (7 % contre 36 %). Même au sein du groupe 1, le suivi sur 3 années ou plus d'un moyen

d'intervention ne concerne qu'un rapport sur trois parmi ceux incluant au moins un moyen d'intervention chiffré (29 % contre 90 %).

**Illustration 8 :**  
La portée temporelle des informations chiffrées rapportées

Pourcentages de rapports ayant :	groupe 1	groupe 2	groupe 3	150 rapports
Au moins un <b>résultat</b> chiffré sur <b>3 années</b> ou plus (a) <i>Rappel de l'illustration 5 : au moins un résultat chiffré</i>	76	25	1	18
	100	60	8	35
Au moins un <b>moyen</b> chiffré sur <b>3 années</b> ou plus (b) <i>Rappel de l'illustration 6 : au moins un moyen chiffré</i>	29	10	0	7
	90	58	13	36

(a) sur les mêmes thèmes que l'illustration 5

(b) parmi les trois moyens de l'illustration 6

Source : Ifen, 2003

## Principal constat

Alors que l'information environnementale chiffrée apparaît, de manière attendue, quantitativement plus présente et qualitativement plus riche dans les rapports du groupe 1 que dans ceux des groupes 2 et 3, les **écarts observés sont importants** voire considérables : l'information chiffrée est **pratiquement absente** des 89 rapports du groupe 3.

De tels écarts sont également trouvés pour des **données de cadrage externes à l'entreprise**. Ces données peuvent être utilement employées par l'entreprise pour mettre en perspective un enjeu environnemental en relation avec ses activités (ou l'absence d'enjeu), une information environnementale chiffrée ou non... Ainsi, des données (socio-économiques, environnementales...) agrégées (au niveau sectoriel, à l'international...) en relation avec les activités ou produits de l'entreprise, sont présentes<sup>3</sup> dans respectivement 43 % et 18 % des rapports des groupes 1 et 2. Des rappels de réglementations nationale, communautaire ou internationale, en relation avec les activités de l'entreprise, sont, eux, moins présents, même au sein du groupe 1 (19 %). Là encore, ces deux types d'informations sont absents des rapports du groupe 3.

Comme nous l'avons souligné plus haut, cette grande hétérogénéité dans le rapportage d'information environnementale chiffrée n'est que peu justifiée par le caractère plus ou moins polluant des activités des entreprises présentes dans chacun des groupes. C'est d'abord la **volonté et la capacité de l'entreprise de s'investir dans la durée** sur des questions

<sup>3</sup> incluant quelques données de projection (par exemple : augmentation de la consommation mondiale d'énergie d'ici 2020)

environnementales, qui, en bout de chaîne, peut aboutir à un rapportage annuel de meilleure qualité, et éviter, par exemple, que des entreprises pourtant à risque réel à élevé considèrent leurs activités comme ne présentant aucun enjeu environnemental ou n'encourant aucun risque financier (cas de 10 entreprises au sein des groupes 2 et 3).

## L'apport d'autres études

Des études récentes, menées au niveau international, se sont concentrées uniquement sur les rapports de développement durable d'entreprises françaises et étrangères, en regardant notamment les places relatives de l'environnement et du social.

- Dans son analyse faite en 2002 sur la pénétration du développement durable au sein de 140 grandes entreprises basées aux Etats-Unies, la société Price Waterhouse Coopers mentionne que 32 % d'entre elles traitent, de manière spécifique ou non, dans leur rapportage annuel, son appréhension par l'entreprise, 41 % des autres entreprises prévoyant de le faire d'ici cinq ans. Parmi celles abordant la durabilité, 55 % suivent les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (**GRI**, cf encadré).
- L'étude internationale « Trust us » menée en 2002 par le cabinet Sustainability et le PNUE (Programme des Nations Unies pour L'Environnement) sur les 50 meilleurs rapports de développement durable de grands groupes mondiaux, souligne quelques tendances inquiétantes. D'une part, les meilleures notes, obtenues par 7 entreprises européennes, sont relativement comparables à celles issues de la même étude publiée en 2000. D'autre part, le nombre moyen de pages (86) des 50 rapports a considérablement augmenté depuis 2000 (+ 45 %), sans pour autant que le contenu et la transparence s'améliorent, les informations pertinentes étant davantage noyées parmi d'autres moins essentielles. Enfin, entre les deux exercices, le renforcement du traitement des questions économiques et sociales s'est effectué au dépens des questions environnementales.
- Se concentrant également sur les seuls rapports de développement durable 2001 de 10 entreprises françaises et de 13 entreprises européennes, l'étude de Pardo et Chauveau conclut que les indicateurs environnementaux restent majoritaires par rapport aux indicateurs économiques et sociaux. Par ailleurs, les rapports français présentent presque deux fois moins d'indicateurs chiffrés que les rapports européens, et les mettent moins en perspective (41% des indicateurs contre 75 % dans les rapports européens), que ce soit par rapport à des objectifs fixés par l'entreprise ou en terme de suivi dans le temps. En outre, les rapports européens accompagnent davantage leurs indicateurs de comparaisons à partir avec de moyennes sectorielles et de normes légales.
- L'étude du cabinet Terra Nova Conseil, qui porte sur 67 rapports 2001 d'entreprises cotées au SBF 120, souligne, en se calant sur les lignes directrices proposées par la GRI, que la performance environnementale n'apparaît souvent pas du tout, tandis que la performance sociale « représente moins de 10 % » des rapports.

### **Encadré : la Global Reporting Initiative (GRI) et les autres « référentiels » de rapportage**

Lancée en 1997 par le Ceres (Coalition for Environmentally Responsible Economies) en collaboration avec le PNUE (Programme des Nations Unies pour l'environnement), la Global Reporting Initiative (GRI), institution internationale, multipartite (entreprises, cabinets comptables, ONG...) et indépendante, vise à définir des lignes directrices constituant un cadre de référence commun pour la production de rapport de développement durable par les entreprises (mais aussi par d'autres types d'organisations).

Ces lignes directrices doivent ainsi favoriser les comparaisons entre entreprises très diverses. Pour cela, elles identifient des principes et méthodes pour la production des rapports, et proposent un contenu commun, dont des indicateurs de performance environnementale, sociale et économique.

Les lignes directrices de la GRI, révisées en 2002 après une première publication en 2000, ont vocation à évoluer. **Environ 200 organisations se sont déjà inspirées de la GRI pour produire leur rapport.**

La GRI travaille en coopération avec l'initiative **Global Compact** du Secrétariat Général des Nations Unies, qui promeut des principes de bonne conduite dans le monde de l'entreprise, et l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economiques), qui a également élaboré en 2001 des lignes directrices visant à renforcer la responsabilité sociétale des entreprises multinationales, y compris sur les questions environnementales.

La GRI vient ainsi compléter la Global Compact des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE en proposant aux entreprises un cadre pour rapporter comment elles respectent les principes de ces deux codes de conduite. La GRI est par ailleurs supportée par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD).

D'autres initiatives existent. Lancée en 1999, la **AA1000**, très proche de la GRI, traitent davantage l'engagement des parties prenantes en matière de développement durable. La **SA8000** (1997) s'intéressent exclusivement et de manière plus détaillée que la GRI au suivi et à l'amélioration des performances sociales de l'entreprise.

Certaines normes internationales de la série ISO 14000 (1996), qui traite des systèmes de management environnemental, font référence au rapportage des performances environnementales de l'entreprise (ISO 14001, 14004, 14031). Néanmoins est actuellement en préparation un **projet de norme ISO 14063** plus spécifiquement dédié à la communication environnementale (parution prévue en septembre 2004). Construite selon la structure « PDCA » (plan, do, check, act), le texte ne normaliserait pas le contenu de la communication, mais donnerait là encore des lignes directrices et des exemples.

Par ailleurs, une étude menée par les Amis de la Terre en collaboration avec l'Ademe a consisté à dégager les lignes directrices d'un rapport « environnement et économie », en s'appuyant sur 122 rapports (ou déclarations) environnement d'entreprises européennes portant sur les années 1997-2000. Dans le même esprit, l'étude de CSR Europe a dégagé les lignes directrices des stratégies de rapportage de 45 grandes entreprises européennes en s'intéressant notamment à leur rapport d'activité.

## Eléments de perspective sur l'évolution du rapportage et de la place de l'information environnementale

### La souplesse du décret

Le **décret du 20 février 2002 constitue un pallier** dans le rapportage dont on peut se demander, au vu des résultats de notre étude et d'autres, si bien des entreprises françaises pourront l'atteindre sur les questions environnementales, d'un exercice à l'autre.

Pour les entreprises les plus mal préparées, les termes souples du décret, qui ne mentionnent aucune information chiffrée obligatoire ni ne précisent le périmètre structurel ou géographique à renseigner, devraient néanmoins permettre à celles-ci de les respecter d'une manière ou d'une autre, les entreprises les plus volontaires s'inscrivant dans une démarche de progrès sur plusieurs années.

En conséquence, et indépendamment des activités des entreprises, les prochains rapports pourraient être encore très différemment documentés, tant du point de vue des places relatives données aux informations à caractère social et environnemental, du type d'information environnementale (quantitative, qualitative), des périmètres couverts par les informations, que du suivi pluriannuel des indicateurs soulignant ou non une tendance.

Par ailleurs, cette marge de manoeuvre induite par les termes du décret peut avoir l'effet pervers de donner la possibilité à l'entreprise de rapporter ou non, ou de manière très diverse, une même information environnementale, selon la situation qui se présente alors : mauvaise tendance de l'indicateur, objectif environnemental non atteint, situation économique difficile...

### Vers une réglementation communautaire

Au niveau international, quelques entreprises leaders et, principalement, les lignes directrices de rapportage de la GRI, servent de modèles aux autres entreprises moins avancées, la grande majorité des entreprises françaises et étrangères, en matière de rapports de développement durable. L'évolution des différents référentiels ou lignes directrices de rapportage continuera d'avoir un grand rôle à jouer. A l'issue de leur étude 2002, le cabinet Sustainability et le PNUE suggèrent déjà que la GRI renforce la « matérialité » de ses lignes directrices et indicateurs afin d'éviter la profusion d'informations finalement contre-productives.

Cette évolution des référentiels, pour le moment fruit de démarches d'entreprises et d'organisations, pourrait se concrétiser dans un cadre législatif ou normatif, notamment au niveau européen. Déjà, le **Livre vert européen** COM(2001) 366 final du 18 juillet 2001 sur la responsabilité sociale (dans son sens anglo-saxon, « social » inclut les questions environnementales) des entreprises et la récente **proposition de directive** COM(2002) 17 final du 23 janvier 2002 sur la responsabilité environnementale, s'attaquent au cadre, alors que la **recommandation de la Commission** C(2001) 1495 du 30 mai 2001 porte déjà sur la prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés. Une bonne articulation entre les régulations nationales, européennes, internationales et les initiatives déjà en place (GRI) sera nécessaire afin de ne pas introduire de distorsion de concurrence entre les entreprises.

## Méthodologie

### Le panel de 150 entreprises

Les 150 rapports d'activité 2001 étudiés concernent les entreprises françaises suivantes :

Accor, AGF, Air France, Air Liquide, Alain Afflelou, Alcatel, Alstom, Areva, Arkopharma, Assystem, Autoroutes du Sud de la France, Aventis, AXA, Bail Investissement, Bic, BNP Paribas, Boiron, Bolloré, Bolloré Investissement, Bonduelle, Bongrain, Boursorama, Bouygues, Bricorama, Brime Technologies, Burelle, Canal Plus, Cap Gemini Ernst & Young, Carbone Lorraine, Carrefour, Casino Guichard, Cegedim, Cereol, CFF Recycling, Chargeurs, Christian Dior, Compagnie Générale de Géophysique, Ciments Français, Clarins, Club Méditerranée, CNP Assurances, Coface, CNIM, Crédit Agricole, Crédit Foncier de France, Crédit Lyonnais, Danone, Dassault Aviation, Dassault Systèmes, Eiffage, Elixir, Eramet, Essilor International, Euro Disney, Faurecia, Fimalac SA, Foncière Euris, France Telecom, Fromageries Bel, Galeries Lafayette, Gaumont, Gecina, Gifi, Grandvision, Groupe Bourbon, Groupe Castorama Dubois Investissements, Groupe Gascogne, Groupe Hyparlot, Groupe Partouche, Groupe Silicomp, Guyenne et Gascogne, Hermès, Imerys, Ingenico, JC Decaux SA, Klepierre, Lafarge, Lafuma, Lagardère, Legris Industries, Locindus, L'Oréal, LVMH, M6-Métropole Télévision, Marionnaud Parfumeries, Métaleurop, Michelin, Monoprix, Natexis Banque Populaire, Neopost, Nissan France, NRJ Groupe, Oberthur Card Systems, Orange, Oxygène et Acétylène d'extrême Orient, Péchiney, Penauille Polyservices, Pernod Ricard, Peugeot, Pierre et Vacances, Pinault Printemps Redoute, Plactic Omnium, Plastiques Val de Loire, Prosodie, Provimi, Publicis Groupe, Radiall, Rémy Cointreau, Renault, Rexel, Rhodia, Royal Canin, Sagem SA, Saint Gobain, Sanofi-Synthélabo, Schneider Electric, SEB, Seche Environnement, Silic, Simco, Skis Rossignol, Société Générale, Sodexo Alliance, Sophia, Spir Communication, SR Teleperformance, Steria, Suez, Taittinger, Tanneries de France, Teamlog, Technip-Colexip, TF1, Thalès, Thomson Multimédia, TotalFinaElf, Transiciel, Trigano, Unilog, Union Financière de France Banque, Valeo, Vallourec, Valtech, Vinci, Vivarte, Vivendi Universal, Vivendi Environnement, Wavecom, Wendel Investissement, Zodiac.

### La lecture des rapports d'activité

Pour chaque rapport d'activité, la présence de toute information, chiffrée ou non, ayant directement ou indirectement trait à l'environnement a été notée dans une grille de lecture, en précisant, lorsque cela a été possible :

- pour chaque information, ses périmètres géographique et structurel (l'ensemble du groupe, certains sites/tous les sites en France, en Europe...) et « métier » (certaines/toutes les activités, certaines sociétés,...) ;
- pour une information chiffrée, son unité et le suivi rapporté (moins de 3 ans, 3 ans et plus) ;
- pour un objectif chiffré ou non, la mention ou non d'une échéance ;
- pour une information non chiffrée, l'importance qui lui est donnée dans le rapport (simple mention ou véritable présentation).

### Avertissements

- Pour l'illustration 7, les périmètres structurels des informations chiffrées exploitées dans les rapports ne sont pas toujours clairement indiqués ou déductibles : quelques rares erreurs d'affectation des informations entre une portée « Entreprise », « France » (tout ou partie des sites en France) ou « étranger » (tout ou partie des sites à l'étranger ou en Europe) restent possibles. Par ailleurs, les informations chiffrées relevant de certaine(s) « activité(s) » ou « société(s) » de l'entreprise, et sans autre précision géographique, n'ont que rarement pu être affectées à l'un ou l'autre des trois périmètres regardés.
- Certaines informations non chiffrées et simplement mentionnées, systématiquement notées pour les rapports des groupes 2 et 3, ont pu être partiellement omises pour les rapports du groupe 1, du fait de la plus grande richesse en informations pertinentes. En outre, quelques informations, ayant plusieurs connotations, auraient pu être comptabilisées autrement.

## Réglementation relative

### Réglementation nationale

- Loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relatives aux nouvelles régulations économiques (JO du 16 mai 2001).
- Décret n°2002-221 du 20 février 2002 pris pour l'application de l'article L.225-102-1 du code du commerce et modifiant le décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales (JO du 21 février 2002).

### Réglementation communautaire

- Recommandation de la Commission concernant la prise en considération des aspects environnementaux dans les comptes et rapports annuels des sociétés : inscriptions comptables, évaluation et publication d'informations, C(2001) 1495 du 30 mai 2001 (JOCE L156 du 13 juin 2001).
- Livre vert « Promouvoir un cadre européen pour la responsabilité sociale des entreprises », COM(2001) 366 final du 18 juillet 2001.
- Livre blanc sur la responsabilité environnementale, COM(2000) 66 final du 9 février 2000.
- Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil sur la responsabilité environnementale en vue de la prévention et de la réparation des dommages environnementaux, COM(2002) 17 final du 23 janvier 2002.

## Bibliographie

- Sustainability et UNEP, 2002, Trust us: The Global Reporters 2002 Survey of Corporate Sustainability Reporting, Sustainability, Londres.  
<http://www.sustainability.com>
- Chauveau, Alain et Claire Pardo, 2003, Revue comparée des premiers rapports de développement durable publiés en 2002 : premier benchmark des rapports français/européens, Ecodurable, Paris.  
<http://www.ecodurable.com>

- Price Waterhouse Coopers, 2002 Sustainability Survey Report, 20 p.  
<http://www.pwcglobal.com/fr>
- Terra Nova Conseil, 2002, Rapports annuels et développement durable : le point sur les pratiques de reporting, Paris.  
<http://www.terra-nova.fr>
- Les Amis de la Terre, 2001, Environnement et économie : recommandations à partir de l'analyse de 122 cas pratiques, Montreuil, 131 p.  
Téléchargeable à  
[http://www.ademe.fr/hdocs/actualite/dossier/Management\\_Envir/Sites/amiterre.htm](http://www.ademe.fr/hdocs/actualite/dossier/Management_Envir/Sites/amiterre.htm)

## Liens utiles

### Le développement durable

- Ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD)  
<http://www.environnement.gouv.fr>  
Accès en page d'accueil à un site sur le développement durable.
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)  
<http://www.ademe.fr>
- Association pour l'information, la communication et la gouvernance pour le développement durable (Agora21)  
<http://www.agora21.org>  
Portail francophone consacré au développement durable. A noter un vaste glossaire et de nombreux liens.
- Dossiers et débats pour le développement durable (4D)  
<http://www.association4D.org>  
Centre de ressources et de documentation, actions de sensibilisation et de formation, études, débats, publications
- Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement (C3ED)  
<http://www.c3ed.uvsq.fr>  
Spécialisé dans la recherche interdisciplinaire sur le développement durable

### La RSE, le développement durable et l'entreprise

- Novethic  
<http://www.novethic.fr>  
Centre de ressources sur la responsabilité sociétale des entreprises et l'investissement socialement responsable. Une lettre électronique hebdomadaire est gratuitement diffusée.
- Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (Orse)

<http://www.orse.org>

Collecte, analyse et fait connaître des informations sur la responsabilité sociétale des entreprises et sur l'investissement socialement responsable. La « Lettre de l'Orse » est gratuitement diffusée par email.

- Entreprises et collectivités partenaires pour l'environnement (Orée)

<http://www.oree.org>

Site d'information sur le management environnemental.

- Comité français pour l'environnement et le développement durable (Comité21)

<http://www.comite21.org>

Participe à la mobilisation des acteurs autour du développement durable au moyen de débats, de programmes d'action et de supports d'information.

- Entreprises Pour l'Environnement (EPE)

<http://www.epe.asso.fr>

Groupement d'entreprises ayant pour objectifs de mobiliser d'autres entreprises sur la protection de l'environnement et d'intervenir dans l'élaboration des politiques gouvernementales.

- World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)

<http://www.wbcsd.org>

Inclut un site spécifique visant à aider les entreprises à rapporter leurs activités allant dans le sens du développement durable : <http://www.sdportal.org>

- Coalition for Environmentally Responsible Economies (Ceres)

<http://www.ceres.org>

- Corporate Social Responsibility Europe (CSR Europe)

<http://www.csreurope.org>

Réseau d'entreprises et d'organisations européennes voulant placer la RSE au cœur de la gestion des activités de l'entreprise.

### Référentiels de rapportage et codes de conduite pour les entreprises

- Global Reporting Initiative (GRI)

<http://www.globalreporting.org>

Lignes directrices pour la production de rapports développement durable.

- AccountAbility 1000 (AA1000)

<http://www.accountability.org.uk>

Standard de rapportage des performances économiques, sociales et environnementales.

- Social Accountability 8000 (SA8000)

<http://www.cepaa.org>

Standard pour le suivi et l'amélioration des performances sociales.

- United Nations Global Compact

<http://www.unglobalcompact.org>

Code de conduite à l'intention des grandes entreprises lancé par le secrétaire général des Nations Unies en 2000, incluant 9 principes relatives au droit de l'environnement, aux droits de l'homme, au droit du travail et des travailleurs.

- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), division Technologie, industrie et économie  
<http://www.uneptie.org>
- Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)  
<http://www.oecd.org>  
Lignes directrices (2001) pour renforcer la responsabilité sociétale des entreprises multinationales.

### Conséquences des activités des entreprises sur l'environnement

- ARIA : accidents technologiques et industriels  
<http://aria.environnement.gouv.fr>  
Inventaire national non exhaustif, basé sur les déclarations d'accidents (Ministère de l'écologie et du développement durable)
- BASOL : sites et sols pollués  
<http://basol.environnement.gouv.fr>  
Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif (Ministère de l'écologie et du développement durable)
- BASIAS : anciens sites industriels et activités de service  
<http://basias.brgm.fr>  
(Bureau des recherches géologiques et minières et Ministère de l'écologie et du développement durable)
- Directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire)  
<http://www.drire.gouv.fr>  
Accès aux sites de toutes les Drire, qui présentent notamment des données chiffrées (émissions...) au niveau de chaque région.
- Agence Européenne pour l'Environnement (AEE)  
<http://eea.eu.int>  
Accès à des données d'autres pays ou agrégées sur l'Union Européenne, sur les pressions exercées par l'industrie sur l'environnement.
- Office statistique des communautés européennes (Eurostat)  
<http://europa.eu.int/comm/eurostat>  
Accès à des données d'autres pays ou agrégées sur l'Union Européenne, sur les pressions exercées par les entreprises sur l'environnement.

### Réglementation, normes

- La législation européenne

<http://europa.eu.int/eur-lex>

(Le portail d'accès au droit de l'Union Européenne)

- La réglementation nationale des installations classées pour la protection de l'environnement

<http://aida.ineris.fr>

(Institut national de l'environnement industriel et des risques et Ministère de l'écologie et du développement durable)

- Les normes internationales ISO

<http://www.iso.org>

(International Organization for Standardization)

## **Glossaire**

### Ceres :

Coalition for Environmentally Responsible Economies. Fondé en 1989, ce regroupement international d'investisseurs, d'entreprises, de groupes d'intérêts environnementaux..., fondé en 1989, promeut la responsabilité environnementale pour une gestion durable des activités économiques, en faisant adopter par des entreprises son code de conduite environnemental basé sur 10 principes.

### Développement durable :

Concept et objectif de développement consacré par la Commission Mondiale sur l'environnement et le Développement (Commission dite Brundtland) en 1987 en terme de « sustainable development ». Après une première traduction en « développement soutenable », la traduction en « développement durable » s'est imposée depuis la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED) de Rio en 1992. Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. C'est donc un développement qui doit mettre en œuvre un cercle vertueux entre l'économique, l'écologique et le social (ses trois piliers), afin d'être économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Il nécessite d'élargir l'approche des choses sur le long terme et des échelles spatiales plus larges dans le processus de décisions, ainsi que d'adopter une nouvelle forme de gouvernance mobilisant davantage l'ensemble des acteurs de la société civile. La transposition du développement durable à l'entreprise amène à regarder la performance de celle-ci au niveau des conséquences sociales de son activité pour l'ensemble des parties prenantes, de sa performance économique en incluant sa contribution au développement local, et de la compatibilité de son activité et de leurs impacts avec le respect des écosystèmes.

### Global Compact :

Initiative lancée en 1999 par le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan. La Global Compact cherche à faire adopter et appliquer par le monde de l'entreprise, 9 principes universels relatifs aux droits de l'homme, aux droits du travail et à l'environnement.

### Global Reporting Initiative :

Lancée en 1997 par le Ceres, la Global Reporting Initiative (GRI) est une initiative internationale, volontaire et multipartite, qui vise à définir des lignes directrices constituant un cadre de référence commun pour la production de rapport de développement durable par les entreprises, ou d'autres types d'organisations.

Gouvernement d'entreprise : Le gouvernement d'entreprise (en anglais : « corporate governance ») consiste à mieux encadrer le pouvoir exécutif au sein de l'entreprise détenu par la PDG et le comité de direction, par les pouvoirs de contrôle que possèdent le Conseil d'Administration et les actionnaires (tous les actionnaires sont représentés en assemblée générale, petits porteurs inclus). Ce fonctionnement, qui nécessite plus de transparence de la part des dirigeants, renforce la discussion préalable aux décisions entre ces différents groupes d'acteurs, et permet en conséquence de minimiser les risques d'une mauvaise gestion. Il est davantage mis en pratique dans les milieux économiques anglosaxons.

### OCDE :

Organisation de coopération et de développement économique

### Parties prenantes (ou parties intéressées) :

Traduction du terme anglosaxon « stakeholders », littéralement « les détenteurs d'enjeux ». Au niveau d'une entreprise, les parties prenantes sont l'ensemble des individus et entités qui affectent ou sont affectés par elle : actionnaires, personnels, clients, fournisseurs, sous-traitants, associations et ONG, collectivités...

### PNUE :

Programme des Nations Unies pour l'Environnement

### Rapportage (reporting):

Le terme anglosaxon « reporting » est souvent utilisé. Il s'agit au départ des documents prévus par la loi et mis à la disposition des actionnaires d'une entreprise par ses dirigeants lors de l'assemblée générale annuelle dédiée à approuver la gestion courante et les comptes de l'entreprise : rapport de gestion, comptes annuels et, le cas échéant, comptes consolidés sur l'ensemble du groupe. Aujourd'hui, le terme englobe également les rapports annuels thématiques non prévus par la loi (bilan social, rapports environnement, hygiène, sécurité, rapport développement durable...). Cette évolution de la « définition » de rapportage accompagne celles de sa perception et de ses attentes par les parties prenantes, afin de mieux pouvoir évaluer la responsabilité sociétale de l'entreprise.

### Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) :

Le terme « social » est souvent employé à la place de « sociétal » bien qu'il est un sens plus restreint en français qu'en anglais (RSE se dit « corporate social responsibility » ou CSR). Le concept de RSE met en perspective l'activité de production ou de service d'une entreprise, en mettant en lumière que sa responsabilité couvre plusieurs aspects : la vie sociale des personnels (conditions de travail, politiques d'information, de formation et de rémunération), la vie économique (relations avec les clients et les fournisseurs, et les actionnaires), l'environnement (impact des activités de l'entreprise), et la vie civique (relations avec les institutions publiques, les associations et ONG, et les autres représentants de la société civile). Dans ce concept, l'entreprise se doit d'être pleinement partie prenante d'un système dans lequel elle interagit et dont elle doit avoir une vision d'ensemble.

WBCSD :

World Business Council for Sustainable Development. Groupement de 165 grandes entreprises internationales engagées dans le développement durable, et promouvant l'innovation, l'éco-efficacité et la responsabilité sociétale de l'entreprise.

## **Remerciements**

Les auteurs remercient Christian Brodhag et François-Nicolas Boquet pour leurs remarques.